

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 10 juin 2016

CDCPP(2016)18
Point 7 de l'ordre du jour

COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU
PAYSAGE
(CDCPP)

PROGRAMME ET BUDGET POUR 2016-2017
DANS LES DOMAINES DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET
DU PAYSAGE

Pour information

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la gouvernance démocratique
Service des institutions et de la gouvernance démocratiques

This document is public. It will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document est public. Il ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.

Introduction

Le programme et budget du Conseil de l'Europe pour 2016-2017 a été adopté par le Comité des Ministres le 25 Novembre 2015.

Il couvre tous les domaines d'activités de l'Organisation, selon une présentation à trois niveaux : les piliers (Droits de l'homme, Etat de droit, Démocratie) les secteurs et les programmes.

Les activités relevant du CDCPP sont regroupées dans le Pilier Démocratie, sous le secteur Promouvoir la participation et la diversité et regroupées dans le Programme Valoriser la culture, la nature et le patrimoine.

Leur mise en œuvre relève de la responsabilité de la Direction générale de la Démocratie, plus spécifiquement de la Direction de la Gouvernance Démocratique.

L'exécution du Programme et budget du Conseil de l'Europe est la responsabilité du Secrétaire Général, auquel il appartient de faire en sorte que les dépenses soient affectées conformément aux buts fixés par le Comité des Ministres et en vue d'atteindre les « résultats attendus » approuvés par celui-ci.

Activités et budgets des activités dans les domaines de la culture, du patrimoine culturel et du paysage

Le Programme Valoriser la culture, la nature et le patrimoine est doté de € 2.810.800 qui incluent toutes les dépenses : personnel, comités et autres organes intergouvernementaux, interprétation des réunions, traduction des documents, envois et publications, frais de consultants, contrats de service et arrangements administratifs, dépenses générales d'encadrement, etc.

S'agissant des budgets opérationnels alloués aux « activités » proprement dites, et après soustraction aussi des allocations budgétaires pour la convention de Berne qui relèvent du même Programme, ils se répartissent comme suit, chaque ligne correspondant à un « résultat attendu » :

- Relever les défis de la numérisation de la culture : € 95.900
- Promouvoir la participation et l'inclusion à travers des politiques culturelles et paysagères : € 187.700
- Mise en œuvre de la "Stratégie 21", Conventions, assistance technique et HEREIN : € 461.900.

Cette présentation, qui est celle du Programme et budget de l'Organisation, ne reprend pas séparément les trois domaines d'activité du CDCPP (culture, patrimoine et paysage) car son but est celui de mettre en valeur les objectifs visés, les résultats attendus et les synergies.

Il en résulte que les activités de nature « culturelle » se retrouvent dans le premier et dans le deuxième « résultat », les activités « paysagères » dans le deuxième « résultat » et les activités « patrimoine culturel » dans le troisième « résultat ».

On fera remarquer que le poids relatifs des trois « résultats » a été rééquilibré par rapport au biennium précédent, en accordant davantage de ressources aux deux premiers et un peu moins au troisième qui reste néanmoins le plus doté des trois. Ceci s'explique par l'achèvement d'un certain nombre d'activités et projets intégrés dans le secteur du patrimoine et la montée « en puissance » des activités liées à la numérisation de la culture, ainsi qu'au choix de renforcer les activités liées aux conventions (patrimoine, paysage). Dans le troisième volet une place de choix est de toute façon faite à la Stratégie 21 et au suivi des conventions.

Quant au type d'activités mises en œuvre dans le cadre de chaque « résultat attendu », il s'agit de financement de réunions d'experts, expertises techniques, rédaction de rapports, missions, publications, etc. L'affectation des crédits aux différents types d'activités dépend d'une décision du Secrétaire Général, compte tenu des priorités et résultats attendus retenus dans le Programme et budget de l'Organisation (voir à ce propos, les pages 123 à 125 du document [CM\(2016\)1](#)).

Plus particulièrement, le programme finance le Compendium des politiques culturelles, le Réseau d'indicateurs sur la culture et la démocratie, le système HEREIN et la base de données ELCIS. Ces activités bénéficient du soutien financier apporté par certains Etats membres sous la forme de contributions volontaires extra-budgétaires. Des informations à ce sujet sont données en annexe. Le budget prend aussi à sa charge le coût d'une réunion du CDCPP et de deux réunions du Bureau, pour un coût total annuel de € 75.400.

Evolution 2017 et aussi 2018-2019

Le budget étant annuel mais la planification biennale (2016-2017), les mêmes montants seront disponibles en 2017. Leur affectation changera, du moins en partie, au vu du développement des activités, dont la nature peut en effet évoluer.

Ainsi – et pour ne donner que quelques exemples – le Indicateurs sur culture et démocratie une fois établis, il s'agira de passer à la préparer des premiers rapports thématiques en utilisant l'outil interactif qui devrait être mise à jour régulièrement, et pour la Stratégie 21 la mise en œuvre dans les Etats membres prendra le pas sur le travail de rédaction en comités.

Pour ce qui est du budget et du programme 2018-2019, le travail de préparation commencera vers la fin de l'année 2016 pour s'achever au printemps 2017, quand le Secrétaire Général présentera ses priorités au Comité des Ministres. Une fois les priorités approuvées, le Secrétaire Général établira le projet de programme et budget pour le prochain biennium.

Action requise

Les membres du CDCPP sont invités à prendre connaissance des informations données dans le présent document et poser éventuellement des questions au Secrétariat.

ANNEXE

Budgets indicatifs de fonctionnement des systèmes d'information

Compendium des politiques culturelles européennes

Allocation budgétaire Conseil de l'Europe : € 29 650 (y compris € 5 000 en provenance de l'activité Villes interculturelles)

Contributions volontaires reçues en 2016 : €38 484¹

Contributions volontaires souhaitées : oui (€ 35 000 – 45 000)

Base de données ELCIS – European Landscape Convention Information System

Allocation budgétaire Conseil de l'Europe : € 24 650

Contributions volontaires reçues en 2016: 0

Contributions volontaires souhaitées : oui (€ 5 000 – 10 000)

Réseau et base de données HEREIN

Allocation budgétaire Conseil de l'Europe : € 77 000

Contributions volontaires reçues/promises en 2016: € 16 000

Contributions volontaires souhaitées : oui (€ 25 000 – 50 000)

Budgets indicatifs opérationnels

Activités culture

Relever les défis de la numérisation de la culture	95.900
Cadre d'indicateurs sur la Culture et la démocratie	38.500
Bases de données et systèmes d'information (Compendium)	24.650
Examens par les pairs et conseils en politiques	18.600

Activités paysage

Base de données et systèmes d'information (ELCIS)	24.650
Paysage et démocratie	23.600
Ateliers sur les politiques paysagères	57.700

Activités patrimoine

Elaboration et mise en œuvre de la "Stratégie 21"	74.400
Plan d'Action Faro et Projet Pilote cimetières juifs	149.000
Mise en œuvre des conventions, assistance technique	161.500
Réseau et base de données HEREIN	77.000

¹ Comprend les contributions volontaires reçues en 2015 pour les activités de 2016, et en particulier une contribution de ce genre de €10 000 des Pays-Bas, versée directement à ERICarts, conformément aux conditions des contributions volontaires pour ce projet.